

Mise à jour n° 22 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Juin 2002

3^e mise à jour du Tome V – Signalisation routière

Pages liminaires

| À enlever | | À insérer | |
|--|----------------|--|---------------------------|
| Pages | Date | Pages | Date |
| Répertoire des mises à jour (<i>Vol. 1</i>) | | Répertoire des mises à jour (<i>Vol. 1</i>) | |
| Faux titre et Données de catalogage (<i>Vol. 1 et 2</i>) | | Faux titre et Données de catalogage (<i>Vol. 1 et 2</i>) | |
| Faux titre et Dépôt légal (<i>Vol. 1 et 2</i>) | | Faux titre et Dépôt légal (<i>Vol. 1 et 2</i>) | |
| Renseignements (<i>Vol. 1</i>) | Septembre 2000 | Renseignements (<i>Vol. 1</i>) | Avril 2002 |
| Introduction i à iii (<i>Vol. 1</i>) | Avril 2001 | Introduction i à iii (<i>Vol. 1</i>) | Juin 2001 |
| Table des matières v à vi (<i>Vol. 1</i>) | | Table des matières v à vi (<i>Vol. 1</i>) | |
| Notes générales 1 à 10 (<i>Vol. 1</i>) | Septembre 2000 | Notes générales 1 à 10 (<i>Vol. 1</i>) | Décembre 2001 et Mai 2002 |

Pages de chapitres du tome

| Chapitre | À enlever | | À insérer | | Remarques |
|----------|-----------|----------------------------|-----------|-------------------------|--|
| | Pages | Date | Pages | Date | |
| 1 | 1 à 8 | Juillet 2000 et Avril 2001 | 1 à 8 | Avril 2001 et Juin 2002 | <p>Mise à jour de la table des matières.</p> <p>Section 1.2, ajout d'une référence.</p> <p>Tableau 1.7–1, correction de la couleur des panneaux de zone scolaire.</p> <p>Section 1.9, ajout de précisions concernant la dimension des panneaux de travaux et la largeur des panneaux.</p> <p>Tableau 1.9–1, ajout de la dimension du panneau « Chevron d'alignement » et de deux notes concernant la dimension des panneaux de travaux.</p> <p>Tableau 1.9–5, augmentation de la dimension minimale du panneau « Priorité de virage au clignotement du feu vert » pour les routes numérotées.</p> <p>Tableau 1.9–6, réduction de la dimension minimale du panneau « Bureau d'information touristique local » pour les routes numérotées.</p> <p>Section 1.11, ajout de précisions concernant l'utilisation de la langue française sur les panneaux et modification du texte pour permettre l'utilisation d'un lettrage suffisamment large pour empêcher l'effet de halo.</p> <p>Section 1.12, ajout d'une précision concernant la rétro réfléchissance des écrans de visibilité de feux de circulation.</p> <p>Section 1.15, interdiction d'utiliser des sacs de matériaux pour maintenir en place les dispositifs de signalisation.</p> <p>Section 1.16, ajout d'un texte pour spécifier qu'un panneau recyclé ne doit pas laisser voir un message précédent.</p> |
| | 11 et 12 | Avril 2001 | 11 et 12 | Juin 2002 | |
| | 15 à 20 | Juillet 2000 et Avril 2001 | 15 à 20 | Juin 2002 | |



Mise à jour n° 22 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Juin 2002

3^e mise à jour du *Tome V – Signalisation routière*

Pages de chapitres du tome

| Chapitre | À enlever | | À insérer | | Remarques |
|----------|------------------------------------|------------------------|------------------------------------|--|--|
| | Pages | Date | Pages | Date | |
| 2 | 1 à 34 | Avril 2001 | 1 à 35 | Juin 2002 | <p>Mise à jour de la table des matières. Section 2.2, ajout d'une référence. Section 2.3, réduction de la dimension minimale du panonceau « Toutes directions » à 50 % de la dimension du panneau « Arrêt ». Section 2.4, ajout d'un nouveau panneau « Cédez le passage à un carrefour giratoire » et de ses caractéristiques d'installation. Section 2.8, modification pour clarifier le texte concernant le panneau « Limite de vitesse ». Section 2.9.3, ajout d'un texte pour mentionner que le panneau « Circulation à double sens » peut être répété au besoin et accompagné de marques sur la chaussée. Section 2.15, ajout des nouveaux panneaux « Accès interdit aux minibus » et « Accès interdit aux autobus scolaires » et de précisions concernant les autobus urbains et interurbains. Section 2.17, extension de l'utilisation d'un panneau « Stationnement interdit » pour certaines catégories de véhicules, illustration de tous les panneaux de stationnement pour personnes atteintes d'une déficience physique, ajout d'une référence à la nouvelle figure 2.17-1 et modification du panonceau de remorquage (ajout d'un gyrophare). Figure 2.17-1, nouvelle figure montrant la façon d'utiliser les flèches sur les panneaux « Stationnement réglementé » et « Arrêt interdit ». Section 2.18, ajout d'une référence à la nouvelle figure 2.17-1. Section 2.25, ajout de la possibilité qu'un agent soit sur place pour faire la signalisation, ajout d'une référence au chapitre 8 pour les caractéristiques des feux clignotants, retrait du panonceau « Fermé », remplacement de la main blanche par une flèche jaune sur les feux de manœuvres et transfert du dessin illustrant ces feux au chapitre 8. DN 001A, ancien DN 001 avec modification de l'emplacement des panneaux « Arrêt ». DN 001B, nouveau dessin normalisé sur la localisation des panneaux dans un carrefour giratoire. DN 002, modification des vitesses affichées sur les panneaux « Limite de vitesse ». DN 007 à 009, modifications du marquage. DN 018 et 019, modification du panonceau accompagnant le panneau « Accès interdit aux camions ».</p> |
| | DN 001 à DN 002 | Juin 1999 | DN 001A à DN 002 | Juin 2002 | |
| | DN 007 à DN 010 DN 017 à DN 020 | Juin 1999 Juin 1999 | DN 007 à DN 010 DN 017 à DN 020 | Juin 1999 et Juin 2002 Juin 1999 et Juin 2002 | |

Mise à jour n° 22 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Juin 2002

3^e mise à jour du Tome V – Signalisation routière

Pages de chapitres du tome

| Chapitre | À enlever | | À insérer | | Remarques |
|----------|-----------------|------------|-----------------|-------------------------|--|
| | Pages | Date | Pages | Date | |
| 2 | DN 025 à DN 028 | Avril 2001 | DN 025 à DN 028 | Avril 2001 et Juin 2002 | DN 025, correction de la couleur des panneaux de zone scolaire. DN 026, correction de la couleur des panneaux de zone scolaire et ajout d'une note indiquant qu'un passage pour écoliers peut être implanté sur une route où la vitesse affichée est supérieure à 70 km/h. DN 028, correction de la couleur des panneaux de zone scolaire. |
| 3 | 1 à 35 | Avril 2001 | 1 à 37 | Avril 2001 et Juin 2002 | Mise à jour de la table des matières. Section 3.3, ajout d'une note au tableau 3.3–1 pour corriger la distance de visibilité d'arrêt lorsque la route est à pente descendante. Section 3.6, illustration des panneaux « Stop enlevé » et « Stop en vigueur », remplacement du terme « Implantés » par « En vigueur » et « En service » sur ces mêmes panneaux, ajout de précisions sur les panneaux de nouvelle configuration à l'intersection et ajout du nouveau panneau « Nouvelle vitesse » et de ses caractéristiques d'installation. Section 3.10, référence aux DN 021 et 022 concernant les caractéristiques d'installation du panneau « Signal avancé de circulation à double sens ». Section 3.22, augmentation de la largeur de voie à partir de laquelle le panneau « Passage étroit » doit être installé. Section 3.24, ajout d'un texte pour mentionner que des marques sur la chaussée peuvent accompagner les panneaux « Pertes de voies ». Section 3.30, ajout de la définition d'une zone scolaire et correction de la couleur des panneaux pour ces zones. Section 3.31, correction de la couleur des panneaux de zone scolaire. Section 3.32, modification du texte sur les passages pour bicyclettes et sur les passages pour motoneiges. Section 3.32.9, nouvelle section sur les passages pour animaux de ferme. Section 3.34, ajout d'un texte et d'une référence au nouveau DN 020 pour la fermeture des chemins de déviation sur autoroute. Section 3.36, ajout d'un nouveau panneau « Chevron d'alignement dans un carrefour giratoire » et de ses caractéristiques d'installation. Section 3.52, nouvelle section (transfert des panneaux jaunes « Fin d'autoroute » et de leurs caractéristiques d'installation du chapitre 5 vers cette nouvelle section). |



Mise à jour n° 22 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Juin 2002

3^e mise à jour du *Tome V – Signalisation routière*

Pages de chapitres du tome

| Chapitre | À enlever | | À insérer | | Remarques |
|----------|--------------------|------------------------------|--------------------|---------------------------|--|
| | Pages | Date | Pages | Date | |
| 3 | DN 003 à DN 004 | Juin 1999 | DN 003 à DN 004 | Juin 2002 | <p>DN 003, changement de l'emplacement des balises de danger installées sur un viaduc.</p> <p>DN 004, augmentation de la largeur de voie à partir de laquelle le panneau « Passage étroit » doit être installé.</p> <p>DN 008, ajout d'une note pour corriger la distance de visibilité d'arrêt lorsque la route est à pente descendante.</p> <p>DN 020, nouveau dessin normalisé pour la fermeture des chemins de déviation sur autoroute.</p> <p>DN 021, nouveau dessin normalisé pour la signalisation de fin d'autoroute (ancien DN 024 du chapitre 5).</p> <p>DN 022, nouveau dessin normalisé pour la signalisation de fin de voies séparées (ancien DN 025 du chapitre 5).</p> |
| | DN 007 à DN 008 | Juin 1999 et Avril 2001 | DN 007 à DN 008 | Juin 1999 et Juin 2002 | |
| | DN 019 | Juin 1999 | DN 019 à DN 022 | Juin 1999 et Juin 2002 | |
| 4 | 1 à 43 | Juin 1999 et Juillet 2000 | 1 à 49 | Juin 2002 | <p>Mise à jour de la table des matières.</p> <p>Sections 4.3.6 et 4.3.7, ajout d'une référence à la nouvelle figure 4.3-1.</p> <p>Section 4.3.8, nouvelle section décrivant les composantes d'une zone de travaux.</p> <p>Figure 4.3-1, nouvelle figure montrant les composantes d'une zone de travaux.</p> <p>Section 4.4, augmentation de l'espacement entre les panneaux « Circulation à double sens » et « Interdiction de dépasser » dans une déviation et modification de la figure 4.4-1 en conséquence.</p> <p>Section 4.8, ajout d'une figure illustrant l'espacement latéral nécessaire entre les dispositifs de signalisation.</p> <p>Section 4.10, ajout d'une nouvelle figure illustrant un exemple d'installation du panneau « Distance à parcourir avant d'atteindre l'aire de travail » sur autoroute.</p> <p>Section 4.13, ajout d'un gyrophare sur les panneaux « Travaux en hauteur » et « Niveleuse » et ajout d'un nouveau panneau « Souffleuse ».</p> <p>Section 4.18, ajout du panneau « Barrée ».</p> <p>Section 4.21, ajout de précisions concernant la vitesse recommandée dans une déviation de voie.</p> <p>Section 4.31, ajout de la possibilité d'installer le panneau « Durée des travaux » avant le début de ceux-ci.</p> <p>Section 4.36.4, modification de la vitesse requise pour l'installation d'une flèche de signalisation lors de travaux de courte durée.</p> |

Mise à jour n° 22 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Juin 2002

3^e mise à jour du *Tome V – Signalisation routière*

Pages de chapitres du tome

| Chapitre | À enlever | | À insérer | | Remarques |
|----------|------------------|---------------------------|------------------|-----------|---|
| | Pages | Date | Pages | Date | |
| 4 | | | | | <p>Section 4.39, nouvelle section décrivant les différents dispositifs pouvant être installés pour signaler la congestion.</p> <p>Section 4.40, ajout d'un texte et d'une figure concernant l'installation du panneau « Accès interdit aux véhicules dans une voie ».</p> <p>Section 4.42, renumérotation de l'ancienne section 4.39 « Masquage des panneaux ».</p> <p>Annexe B, ajout des nouveaux panneaux « Souffleuse » et « Congestion ».</p> |
| 4 - TCD | Tout le chapitre | Juin 1999 et Juillet 2000 | Tout le chapitre | Juin 2002 | <p>Mise à jour de la table des matières.</p> <p>Modification de la légende et retrait des illustrations des repères visuels sur tous les dessins normalisés.</p> <p>Utilisation d'une barrière simple sur tous les dessins normalisés où des panneaux sont installés sur la barrière.</p> <p>DN 002 à 006, 008A à 058, 060 à 071, 073, 075, 080, 082 à 084 et 086, ajout d'une note indiquant la possibilité de réduire la longueur du biseau jusqu'à 10 m.</p> <p>DN 008B, nouveau dessin normalisé pour la signalisation de travaux avec entrave de la voie de stockage.</p> <p>DN 015 à 018, 024 à 027, 030, 042 à 048 et 062 à 068, ajout des termes « à cette approche » pour clarifier la signalisation à respecter aux approches d'une intersection.</p> <p>DN 023, correction d'une cote « B ».</p> <p>DN 024, modification du titre du dessin normalisé.</p> <p>DN 027 à 029 et 045, modification de la vitesse requise pour l'utilisation d'une flèche de signalisation.</p> <p>DN 031 à 035, retrait des flèches de signalisation et de deux panneaux « Flèche oblique » et modification du marquage des VVG2S.</p> <p>DN 049, ajout d'une ligne pour indiquer l'emplacement de l'accotement de gauche.</p> <p>DN 052, ajustement de cotes.</p> <p>DN 060, modification du titre du dessin normalisé.</p> <p>DN 077, remplacement de « véhicule accompagnateur » par « véhicule d'accompagnement ».</p> <p>DN 078 et 079, modifications des distances affichées sur les panneaux installés sous les panneaux « Signal avancé d'arrêt ».</p> <p>DN 086, ajout d'une ligne aux tableaux de distances pour une vitesse de 100 km/h.</p> |

Mise à jour n° 22 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Juin 2002

3^e mise à jour du *Tome V – Signalisation routière*

Pages de chapitres du tome

| Chapitre | À enlever | | À insérer | | Remarques |
|----------|------------------|---------------------------|------------------|-----------|---|
| | Pages | Date | Pages | Date | |
| 4 - TCD | | | | | DN 087, remplacement de « véhicule accompagnateur » par « véhicule d'accompagnement » et ajout de notes pour indiquer que ce véhicule est requis lorsque la vitesse est supérieure ou égale à 70 km/h et que le panneau installé sur le véhicule peut représenter le type de travaux en cours. DN 088, remplacement de « véhicule accompagnateur » par « véhicule d'accompagnement » et ajout d'une note pour indiquer que le panneau installé sur le véhicule peut représenter le type de travaux en cours. |
| 4 - TLD | Tout le chapitre | Juin 1999 et Juillet 2000 | Tout le chapitre | Juin 2002 | Mise à jour de la table des matières. Modification de la légende et retrait des illustrations des repères visuels sur tous les dessins normalisés. Utilisation d'une barrière double sur tous les dessins normalisés où des panneaux sont installés sur la barrière. DN 002 à 007, 012A à 067, 069 à 078 et 080, ajout d'une note indiquant la possibilité de réduire la longueur du biseau jusqu'à 10 m. DN 008, ajout de l'obligation d'installer des panneaux « Déviation de voie » lorsque l'aire de travail ≥ 200 m et ajout d'une note pour indiquer que les repères visuels doivent être visibles dans les deux sens de circulation. DN 010 et 011, changement de la définition de la cote « X ». DN 012A, ajout d'un panneau « Fin des travaux » et d'une note concernant l'installation de la flèche de signalisation. DN 012B, nouveau dessin normalisé pour la signalisation de travaux avec entrave de la voie de stockage. DN 016, 021, 025, 030, 034, 035, 039, 040, 048, 055, 064, 065, 067 et 077, obligation d'utiliser des chevrons de direction dans les déviations où il y a deux rangées ou plus de balises. DN 022 à 025, 031 à 037, 049 à 055 et 071 à 078, ajout des termes « à cette approche » pour clarifier la signalisation à respecter aux approches d'une intersection. DN 036, ajout d'une cote « X » et de sa signification. DN 037, modification de la signalisation en amont de l'aire de travail. DN 038 à 042, retrait de panneaux « Déviation 2 voies » et « Flèche oblique » et modification du marquage des VVG2S. |

Mise à jour n° 22 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Juin 2002

3^e mise à jour du *Tome V – Signalisation routière*

Pages de chapitres du tome

| Chapitre | À enlever | | À insérer | | Remarques |
|----------|------------------|---------------------------|------------------|-------------------------|---|
| | Pages | Date | Pages | Date | |
| 4 - TLD | | | | | DN 061, modification du titre du dessin normalisé. DN 078, modification de la signalisation en amont de l'aire de travail. |
| 4 - TLDU | Tout le chapitre | Juin 1999 et Juillet 2000 | Tout le chapitre | Juin 2002 | Mise à jour de la table des matières. Modification de la légende et retrait des illustrations des repères visuels sur tous les dessins normalisés. Utilisation d'une barrière double sur tous les dessins normalisés où des panneaux sont installés sur la barrière. DN 002 à 006 et 008A à 059, ajout d'une note indiquant la possibilité de réduire la longueur du biseau jusqu'à 10 m. DN 008B, nouveau dessin normalisé pour la signalisation de travaux avec entrave de la voie de stockage. DN 012, rapprochement du panneau « Fin des travaux » vis-à-vis de la dernière balise. DN 012, 016, 030, 031, 039, 046, 051 et 057, obligation d'utiliser des chevrons de direction dans les déviations où il y a deux rangées ou plus de balises. DN 013 à 016, 022 à 026, 040 à 046 et 052 à 059, ajout des termes « à cette approche » pour clarifier la signalisation à respecter aux approches d'une intersection. DN 014, repositionnement des balises en bordure des aires de travail. DN 029 à 033, retrait de deux panneaux « Flèche oblique » et modification du marquage des VVG2S. DN 044, retrait de balises et modification du marquage en amont de l'aire de travail. DN 056, illustration plus grande des flèches de signalisation. |
| 4 - TM | Tout le chapitre | Juin 1999 | Tout le chapitre | Juin 1999 et Juin 2002 | Mise à jour de la table des matières. Remplacement de « véhicule accompagnateur » par « véhicule d'accompagnement » sur tous les dessins normalisés. DN 006, 013, 014, 016 et 017, ajout d'une note indiquant la possibilité de réduire la longueur du biseau jusqu'à 10 m. |
| 5 | 1 à 8 | Juin 1999 et Avril 2001 | 1 à 8 | Juin 1999 et Juin 2002 | Mise à jour de la table des matières. Section 5.2, ajout d'une référence. |
| | 21 et 22 | Avril 2001 | 21 et 22 | Avril 2001 et Juin 2002 | Section 5.4.2.3, clarification du texte concernant les doubles bordures sur les panneaux de supersignalisation. |

Mise à jour n° 22 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Juin 2002

3^e mise à jour du *Tome V – Signalisation routière*

Pages de chapitres du tome

| Chapitre | À enlever | | À insérer | | Remarques |
|----------|-----------|----------------------------|-----------|----------------------------|--|
| | Pages | Date | Pages | Date | |
| 5 | 41 à 95 | Juin 1999 et Avril 2001 | 41 à 99 | Avril 2001 et Juin 2002 | <p>Section 5.5.8, transfert des panneaux jaunes « Fin d'autoroute » et de leurs caractéristiques d'installation au chapitre 3 (section 3.52).</p> <p>Section 5.6.2.2, ajout d'une référence à la <i>Loi sur le ministère de la Santé et des Services sociaux</i>.</p> <p>Section 5.6.6.4, nouvelle section concernant la signalisation des universités.</p> <p>Section 5.6.7, réécriture du deuxième paragraphe pour donner plus de précisions sur l'installation des panneaux d'équipements municipaux et ajout des nouveaux panneaux « Palais de justice », « Terrain de soccer », « Terrain de football » et « Terrain de baseball ».</p> <p>Figure 5.6–1, nouvelle figure montrant un modèle de regroupement d'équipements municipaux sur un même panneau.</p> <p>Figure 5.6–2, renumérotation de l'ancienne figure 5.6–1.</p> <p>Section 5.6.9, nouvelle section concernant la signalisation des postes de douane.</p> <p>Section 5.7.10, ajout de gyrophares sur les panneaux « Remorquage exclusif ».</p> <p>Section 5.8.1.1, retrait du pictogramme « Eau non potable » sur les panneaux « Halte routière », remplacement du panonceau de fermeture des haltes routières et ajout de précisions sur les pictogrammes à utiliser lorsque la halte est exploitée par une municipalité.</p> <p>Section 5.8.1.2, modification du numéro de la <i>Loi sur les parcs</i> et modification du symbole de la couronne de feuilles d'érable indiquant les parcs gérés par la Commission de la capitale nationale du Canada.</p> <p>Section 5.8.2.4, ajout d'un paragraphe à propos de l'installation des panneaux d'équipements touristiques privés faite par le MTQ et par les municipalités et retrait de deux critères pour l'installation de signalisation d'équipements touristiques privés.</p> <p>Section 5.8.3, ajout de la possibilité de signaler un itinéraire cyclable hors route ne faisant pas partie de la « Route verte », illustration de trois nouveaux types de panneaux et retrait de trois conditions permettant la signalisation de ces itinéraires sur autoroute.</p> <p>Section 5.9.4.3, ajout d'un paragraphe à propos de l'installation des panneaux de signalisation de services d'essence et de restauration sur</p> |

Mise à jour n° 22 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Juin 2002

3^e mise à jour du *Tome V – Signalisation routière*

Pages de chapitres du tome

| Chapitre | À enlever | | À insérer | | Remarques |
|----------|------------------|-------------------------|------------------|------------------------------------|--|
| | Pages | Date | Pages | Date | |
| 5 | DN 017 à DN 020 | Juin 1999 | DN 017 à DN 020 | Juin 1999 et Juin 2002 | <p>autoroute faite par le MTQ et par les municipalités.</p> <p>Annexe A, ajout des nouveaux pictogrammes « Centre de congrès », « Karting » et « Train touristique », modification du pictogramme « Jardin botanique » et modification du titre de certains pictogrammes.</p> <p>Annexes B à F, modification de la légende.</p> <p>DN 018, ajout d'une note pour permettre l'installation d'un panneau « Limite de vitesse » à une distance plus rapprochée en aval d'une intersection.</p> <p>DN 019, modifications mineures du marquage.</p> <p>DN 020, correction des couleurs des panneaux d'équipements publics et privés.</p> <p>DN 023, modification des distances sur certains panneaux, ajout d'un panneau « Route touristique », modification de cotes et ajout d'une cote supplémentaire.</p> <p>DN 024, transféré au chapitre 3 « Danger » (DN 021).</p> <p>DN 025, transféré au chapitre 3 « Danger » (DN 022).</p> <p>DN 032B, ajout de panneaux « Acheminement vers un itinéraire cyclable hors route » et de leurs distances d'installation.</p> |
| | DN 023 à DN 026 | Juin 1999 | DN 023 à DN 026 | Juin 1999 et Juin 2002 | |
| | DN 032B | Avril 2001 | DN 032B | Juin 2002 | |
| 6 | 1 à 14 | Juin 1999 et Avril 2001 | 1 à 14 | Juin 1999, Avril 2001 et Juin 2002 | <p>Mise à jour de la table des matières.</p> <p>Section 6.5, ajout de précisions sur les marques jaunes, blanches et rouges (lits d'arrêt).</p> <p>Section 6.9.1.3, augmentation de la largeur minimale d'un pont étroit.</p> <p>Section 6.9.4, ajout d'une référence aux DN 053 et 055 plutôt qu'au DN 054.</p> <p>Section 6.9.8.5, insertion du nouveau sous-titre « Macle ».</p> <p>Section 6.10.1, ajout de l'obligation de tracer une ligne d'arrêt aux passages à niveau.</p> <p>Section 6.10.2, ajout d'une référence au DN 015 du chapitre 8.</p> <p>Sections 6.11.2, 6.11.3 et 6.11.6, ajout de grisé.</p> <p>Section 6.11.4, correction de la référence au chapitre 7.</p> <p>Annexes B et C, ajout des dimensions des marques sur la chaussée.</p> <p>Annexe D, retrait du grisé dans le titre.</p> <p>DN 001 et DN 002, retrait du grisé dans le titre.</p> <p>DN 002, modification mineure du marquage.</p> <p>DN 012 à DN 015, retrait du grisé dans le titre.</p> |
| | 17 à 22 | Juin 1999 et Avril 2001 | 17 à 22 | Avril 2001 et Juin 2002 | |
| | DN 001 et DN 002 | Juin 1999 | DN 001 et DN 002 | Juin 2002 | |
| | DN 011 à DN 016 | Juin 1999 | DN 011 à DN 016 | Juin 1999 et Juin 2002 | |

Mise à jour n° 22 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Juin 2002

3^e mise à jour du Tome V – Signalisation routière

Pages de chapitres du tome

| Chapitre | À enlever | | À insérer | | Remarques |
|----------|------------------|-----------|------------------|------------------------|---|
| | Pages | Date | Pages | Date | |
| 6 | DN 021 à DN 030 | Juin 1999 | DN 021 à DN 030 | Juin 2002 | DN 013, modification mineure du marquage. DN 016, modification mineure de la cotation. DN 021, 022 et 025, retrait du grisé dans le titre. DN 022, utilisation des termes « îlot déviateur » au lieu de « bretelle » et modification d'une cote « Ls ». DN 023, 027 et 029, modifications mineures. DN 024 et DN 026, ajout de la variable « Se » représentant la longueur de l'entrée de la voie de stockage. DN 028 et DN 030, remplacement de « Re » par « Se » dans le tableau et modification de la note sur la ligne de délimitation des voies. DN 036, fusion du dessin avec l'ancien DN 037, retrait du tableau, inscription des cotes directement sur le dessin et ajout des dimensions et de l'espacement entre les flèches de VVG2S. DN 037, retrait du dessin (fusionné avec le DN 036). DN 047, ajout de précisions à la première note, ajout d'une note qui renvoie au chapitre 5 et correction à l'angle des hachures. DN 048, correction à l'angle des hachures. DN 053, correction à l'angle des hachures. DN 054, 057 à 060 et 062, retrait du grisé dans le titre. DN 055, ajout de grisé dans le titre et ajout de flèches de marquage dans la perte de voie. DN 056, utilisation d'une ligne continue pour les lignes de délimitation des voies. DN 057, ajout des distances à respecter par rapport à une borne-fontaine, uniformisation des dimensions des premières places de stationnement, ajout d'une note qui renvoie au Tome I, changement du signe « > » par « ≥ » à la note 2, correction de la référence au chapitre 7 et modification de la couleur des lignes le long des zones d'autobus. DN 058, correction de la distance entre la dernière place de stationnement et le début d'une intersection. DN 059, modification du titre et ajout d'une note qui renvoie au Tome I. DN 060, modifications mineures. DN 062, modifications mineures. DN 063, retrait de la note concernant la hauteur des cibles par rapport au sol. DN 064, retrait du point B du dessin « Virage à droite » et ajout des points A et B dans le dessin « Virage à gauche ». |
| | DN 035 à DN 038 | Juin 1999 | DN 035 à DN 038 | Juin 1999 et Juin 2002 | |
| | DN 047 et DN 048 | Juin 1999 | DN 047 et DN 048 | Juin 2002 | |
| | DN 053 à DN 064 | Juin 1999 | DN 053 à DN 064 | Juin 1999 et Juin 2002 | |

Mise à jour n° 22 de la collection Normes – Ouvrages routiers

Juin 2002

3^e mise à jour du *Tome V – Signalisation routière*

Pages de chapitres du tome

| Chapitre | À enlever | | À insérer | | Remarques |
|------------------|-----------------|----------------------------|------------------------|---|--|
| | Pages | Date | Pages | Date | |
| 7 | 1 et 2 | Juillet 2000 et Avril 2001 | 1 et 2 | Juin 2002 | Mise à jour de la table des matières. |
| | 13 et 14 | Juillet 2000 et Avril 2001 | 13 et 14 | Juin 2002 | Section 7.9.10, réduction de l'espacement entre les délinéateurs. Section 7.11, possibilité d'ajouter un pictogramme représentant une activité hivernale aux panneaux « Direction » et « Identification de voie cyclable » et ajout de trois nouveaux exemples de panneaux montrant ce cas. |
| 8 | 1 à 8 | Juin 1999 et Avril 2001 | 1 à 8 | Juin 1999 et Juin 2002 | Mise à jour de la table des matières. Section 8.3, modification mineure des définitions. Section 8.4.2, ajout de précisions au début de la section. |
| | 11 et 12 | Juin 1999 | 11 et 12 | Juin 1999 et Juin 2002 | Section 8.4.3, remplacement de « feux temporaires pour travaux » par « feux de circulation pour travaux » et ajout d'une nouvelle section « Feux de manœuvres à un poste de contrôle routier ». |
| | 17 et 18 | Juin 1999 | 17 et 18 | Juin 1999 et Juin 2002 | Section 8.5.1.4, modifications pour clarifier le texte du critère 7. |
| | 51 et 52 | Juin 1999 | 51 et 52 | Juin 1999 et Juin 2002 | Tableau 8.6–1, remplacement de « vitesse affichée » par « vitesse de base », modifications de certaines distances de visibilité et ajout d'une ligne pour une vitesse de 110 km/h. |
| | 55 et 56 | Juin 1999 | 55 à 57 | Juin 2002 | Sections 8.7.3 et 8.9, ajout de grisé. Section 8.10, remplacement de « Feux temporaires pour travaux » par « Feux de circulation pour travaux ». Section 8.12, ajout de grisé. |
| | DN 013 à DN 018 | Juin 1999 | DN 013 à DN 018 | Juin 1999 et Juin 2002 | Section 8.14, nouvelle section « Feux de manœuvres à un poste de contrôle routier » provenant du chapitre 2. DN 013, modification du titre. DN 014, modification du titre et ajout de précisions sur la signification de la cote « X ». DN 015, retrait de la distance d'installation des panneaux pour une vitesse de 100 km/h. DN 017, ajout du panneau « Voie réservée pour autobus » avec feux clignotants et modifications aux visières pour les feux installés au-dessus des panneaux. DN 018, correction des couleurs des feux d'utilisation des voies et des numéros de panneaux. |
| DN 027 et DN 028 | Juin 1999 | DN 027 à DN 029 | Juin 1999 et Juin 2002 | DN 028, ajout du numéro des panneaux « Stationnement réglementé ». DN 029, nouveau dessin normalisé pour les feux de manœuvres à un poste de contrôle routier. | |